



Concours	La Meilleure Viennoiserie du Limousin
Catégories	Apprentis, Professionnels

Règlement du Concours pour le titre du

Meilleur Pâtissier du Limousin : Viennoiserie 2025.

Article 1 : Organisation

- Ce concours est organisé par ; L'association : Limouzi Golden Trophee; domiciliée 15 avenue du Général De Gaulle à Limoges.
- Cette association est régie et soumise à la loi du 1er juillet 1901 dont les statuts et l'immatriculation sont déposés à la préfecture de la Haute-Vienne.

Article 2 : Inscriptions et Déroulement du Concours

Les candidats devront envoyer leur candidature via le formulaire du site internet ; www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures". Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er septembre 2024 et seront clôturées le 31 Janvier 2025.

Pour que la candidature soit valide, le candidat devra dûment compléter le formulaire de candidature sur le site internet www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures".

Les candidats amateurs seront répartis en deux groupes :

-Apprentis en CAP Boulangerie ou Pâtisserie et Mention Complémentaire Tourier, élèves en BP Boulangerie Pâtisserie (dans un centre de formation et/ou une entreprise de l'ex Région Limousin)

-Professionnels incluant les apprentis en BP Boulangerie et BTM Pâtissier(Siret domicilié dans l'ex Région Limousin ou dans un centre de formation et/ou une entreprise de l'ex Région Limousin)

Le défi pour chaque catégorie de participants sera de créer une Viennoiserie (**12 Pièces au minimum à présenter au Jury**) répondant à des critères précis tels :

-Aspect visuel

-Goût,

-Texture

-Originalité

-Créativité

Chaque candidat sera libre d'utiliser pour confectionner ses viennoiseries (12 Pièces au minimum à présenter au Jury) tout ingrédient de son choix . Ainsi les viennoiseries pourront être fourrées, comprendre des inclusions, des fruits, du chocolat, etc... **L'usage de la pâte feuilletée levée étant Obligatoire**

Les candidats devront présenter leur réalisation le Samedi 12 Avril 2025 à 10h, Place de la République à Limoges. Le jury procédera à la dégustation avant de rendre son classement et sa décision après 16h. **La Présence des candidats est obligatoire à la remise des prix.**

Article 3 : Le jury

Le jury sera composé de professionnels des métiers de bouche en partie originaire du Limousin ainsi que d'élus de la Ville de Limoges et de partenaires de l'association.

Notation sur 20 points utilisée par le jury :

-Présentation: de 1 à 5 points

-Qualité gustative : de 1 à 10 points

-Originalité et créativité: de 1 à 5 points

Pour l'épreuve finale , le podium sera établi par ordre décroissant du cumul des notations. Le vainqueur étant celui ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité, le Président du Jury départagera les candidats après échange avec les autres membres du Jury. A l'issue du calcul des

notations et du classement établi, le Président du concours, accompagné des membres du jury annoncera les résultats.

Article 4 : Récompenses

Des certificats de participations seront remis à tous les candidats. Une médaille sera remise à chaque lauréat (podium) ainsi qu'un trophée pour le vainqueur.

Concernant les lots, ils seront communiqués ultérieurement par nos partenaires et seront remis le jour de la finale en présence des candidats sans qu'une liste exhaustive ne puisse être demandée. Aucun candidat n'aura la possibilité de s'opposer aux lots qui leur seront remis, ni la possibilité d'en faire la demande ultérieurement s'ils n'ont pas été récupérés le Jour de la Finale. Par la même occasion, aucune compensation financière ne pourra être demandée pendant et après le concours. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par l'association ni par ses représentants ou membres et partenaires sauf avis contraire du Conseil d'Administration. Les lots et récompenses étant offerts gracieusement par les partenaires ou l'association, aucun candidat ne pourra bénéficier d'une garantie ou d'un remboursement de ceux-ci.

Article 5 : Titre et propriété du Concours

Le titre de « Meilleur Pâtissier du Limousin » est la propriété de l'association du Limouzi Golden Trophée enregistrée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) sous le numéro 5046499 et par conséquent soumis à une utilisation stricte et réservée. Tous les candidats sont autorisés à utiliser et mentionner le titre de « un des participant du Meilleur Pâtissier du Limousin » . Le 3ème Lauréat est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « troisième Meilleurs Pâtissier du Limousin » . Le 2ème finaliste est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « deuxième Meilleurs Pâtissier du Limousin » . Le 1er finaliste (vainqueur) est autorisé à utiliser et mentionner le **titre de « Meilleur Pâtissier du Limousin »** . Le su-fixe de « **Viennoiserie 2025** » devra obligatoirement être précisé après le titre.

Article 6 : Annulation et Modifications

Après conseils et consultation du Conseil d'Administration, Le Président se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure, d'événements météorologique, ou de directives gouvernementales, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. En cas de nécessité, il se réserve également le droit de modifier le présent règlement ou les différentes dates et étapes de l'édition en cours. Le cas échéant, l'association informera les participants via ses réseaux sociaux officiels et par mail.

Article 7 : Droit à l'image et diffusions

En acceptant ce règlement, les candidats ainsi que les représentants légaux acceptent d'être photographiés, filmés ou interviewés pendant toute la durée du concours. Ils acceptent également que leurs images soient publiées sur les réseaux sociaux, le site internet, et tous les supports de communications de l'association du Limouzi golden trophée; ainsi que dans les médias et les journaux locaux, Régionaux et Nationaux et ceux pour une durée indéterminée.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours présente l'acceptation du présent règlement ainsi que toutes annexes éventuelles.

Signature du candidat (et de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention : « J'atteste ne pas avoir suivis de cursus scolaire ou de formation diplômante en Boulangerie, Pâtisserie ou Cuisine» (pour les candidats amateurs).

« Lu et approuvé »

Association du
Limouzi Golden Trophée
limouzigoldentrophee.fr

0764512186
limouzigoldentrophee@gmail.com

15 Avenue du Général de Gaulle
87000 Limoges